

COUP D'POUCE permet aux conducteurs et passagers de se rencontrer plus facilement afin de partager un bout de chemin ensemble, entre Fillé, Spay et Allonnes.

Vous êtes invité(e), sans retenue, à la solidarité, l'entraide, la convivialité et à être des ambassadeurs actifs de cette offre de covoiturage spontané de proximité.

Si vous avez des questions, mais aussi des remarques ou des idées à propos de ce projet, pour mieux le valoriser, ou bien l'améliorer,

écrivez-nous à :

coupdouce@paysdumans.fr

Ou bien appelez :

- > la mairie de Fillé au 02 43 87 14 25
- > la mairie de Spay au 02 43 21 16 33

Fillé



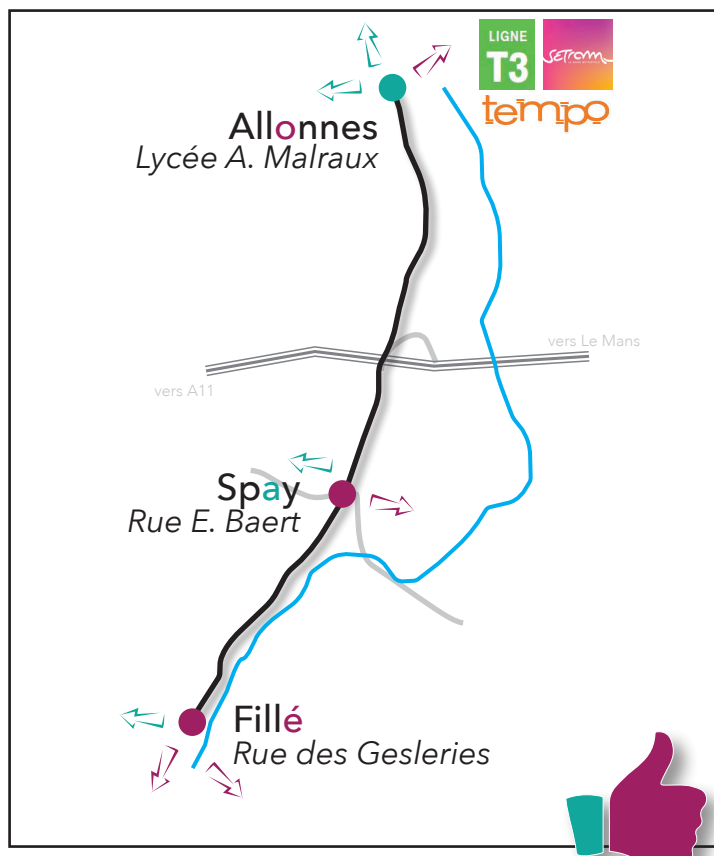
Spay



Allonnes Tempo T3



COUP D'POUCE
covoiturage spontané de proximité



Scannez et découvrez !

sur www.paysdumans.fr

www.paysdumans.fr/projets/coup-dpouce

Proposé par :



Encouragé par :



Service créé dans le cadre du programme mobilité durable ADEME porté par le Pays du Mans / Pôle Métropolitain G9 Le Mans Sarthe :



Conception, réalisation : Pays du Mans © MG/IN février 2018.

COUP D'POUCE
covoiturage spontané de proximité

100% SOLIDAIRE

Rejoindre la ligne T3 Tempo à Allonnes depuis Fillé et Spay n'est pas aisé en transports collectifs.

C'est pourquoi les mairies de la Communauté de communes du Val de Sarthe se sont associées avec le Pôle métropolitain Le Mans Sarthe pour créer une solution complémentaire de mobilité !

COUP D'POUCE permet aux conducteurs et passagers de se rencontrer plus facilement afin de partager un bout de chemin ensemble, entre Fillé, Spay et Allonnes.

Pour cela, 3 arrêts COUP D'POUCE ont été installés. Le premier rue des Gesleries à Fillé, le deuxième rue Emmanuel Baert à Spay et le troisième à proximité du Lycée André Malraux à Allonnes.

COUP D'POUCE

covoiturage spontané de proximité

Vous êtes à Fillé ou à Spay et souhaitez rejoindre la ligne T3 du réseau SETRAM, ou bien vous venez par exemple de descendre de Tempo T3 et souhaitez rentrer à Spay ou Fillé :

> Rendez-vous à l'un des arrêts COUP D'POUCE et à l'aide du bouton d'appel, activez le signal lumineux indiquant aux automobilistes que vous souhaitez un COUP D'POUCE !

Comment ça marche ?

Le principe est simple ...

Pour rejoindre la ligne Tempo T3 du réseau SETRAM à Allonnes :

- Rejoignez les arrêts COUP D'POUCE installés sur les communes de Fillé et de Spay.
- Appuyez sur le bouton d'appel pour activer le signal lumineux et ainsi faire savoir aux automobilistes que vous souhaitez bénéficier d'un covoiturage spontané.
- Au bout d'1 minute, le signal s'arrêtera. Si aucun véhicule ne s'est arrêté, appuyez à nouveau sur le bouton d'appel.
- Lorsqu'un véhicule s'arrête, confirmez votre destination si le conducteur s'y rend et s'il est d'accord pour vous y emmener. Vous pouvez alors monter dans son véhicule.

Pour rentrer sur Spay ou Fillé :

- Rejoignez l'arrêt COUP D'POUCE installé à proximité du Lycée A. Malraux à Allonnes.
- Appuyez sur le bouton d'appel pour activer le signal lumineux et ainsi faire savoir aux automobilistes que vous souhaitez bénéficier d'un covoiturage spontané vers l'une ou l'autre de ces communes.



Quelle assurance pour pratiquer ce covoiturage ?

Ce type de covoiturage, Coup D'Pouce, est un service amical. Le conducteur n'accepte donc pas de rémunération et ne réalise donc pas de bénéfice, faute de quoi il serait considéré comme un transporteur professionnel et nécessiterait une assurance professionnelle spécifique.

Pour rappel, Coup D'Pouce est basé sur des valeurs de solidarité et d'entraide : il s'agit d'une offre de mobilité gratuite à 100% !

Le propriétaire d'un véhicule doit souscrire au minimum une assurance responsabilité civile : cette garantie couvre les dommages qui peuvent être occasionnés à des tiers lors d'un sinistre. Ainsi, le passager du covoiturage est garanti par cette assurance obligatoire.

Quelle responsabilité vis-à-vis de Coup D'Pouce ?

Les collectivités associées à ce projet mettent à disposition le matériel nécessaire pour cette nouvelle solution de mobilité mais ne sont pas responsables des dommages directs ou indirects liés au covoiturage et ne pourront pas être tenues pour responsables d'un éventuel dysfonctionnement. Le covoiturage des mineurs reste sous la responsabilité totale et entière des parents.